Challes

Gazette d'informations municipales
été 2025

ACTUALITÉS

CHALLES EN FÊTE REVIENT!

Vous avez été nombreux en septembre 2023 à avoir apprécié la première édition de CHALLES en fête ! Alors réjouissez-vous, l'édition 2025 s'annonce toute aussi conviviale !

Avec au programme un après-midi jeux dans le cadre d'un grand tournoi, suivi d'un temps de restauration puis d'une soirée concert, le format de la manifestation restera quasiment identique à 2023. Seul changement notable : vous pourrez profiter de 2 concerts.

Le groupe SANGRIA GRATUITE qui nous arrive tout droit du sud-ouest et propose un répertoire dynamique et festif se produira en 1ère partie de soirée. En 2ème partie, vous pourrez apprécier le concert dans un style plus rock du groupe sarthois T-SOFT.

Comme lors de la 1ère édition, les bénévoles des associations seront également sollicités afin de prêter main forte aux services et aux élus municipaux.

Nous vous attendons nombreux pour faire la fête avec nous le 13 septembre 2025 !

CHALLES en fête 2023 ! en quelques chiffres 60 participants, 8 équipes engagées dans le tournoi , 80 bénévoles mobilisés, 700 spectateurs au concert du groupe Sans Prétention.

Renseignements sur www.challes72.fr ou au secrétariat de Mairie 02 43 75 81 10

Inscription au tournoi par mail à l'adresse mairie@challes.fr ou par téléphone 02 43 75 81 10.

Billetterie disponible en ligne en flashant le QR Code sur l'affiche, en Mairie aux horaires d'ouverture habituels, ou sur place le 13/09/2025

BUDGET

COMMENT SONT RÉPARTIES LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE LA COMMUNE DE CHALLES ?

COMMENT EST FINANCÉ LE BUDGET DE LA COMMUNE DE CHALLES ?

Répartition par poste de recette pour 100€ perçus en 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
BUDGET : 1 501 410€

PRODUITS DES SERVICES 4.84€
dont : droits périscolaires..... 3.65€
occupation domaine public..... 0.45€
concessions au cimetière..... 0.20€
autres produits d'activités annexes ... 0.54€

IMPÔTS ET TAXES 39.46€
dont : impôts locaux.....35.35 €
compensation communauté.... .4.11€

DOTATIONS ET FONDS 15.04€

ATTENUATION DE CHARGES 0.15€

PRODUITS DE LA GESTION COURANTES 4.24€

CESSIONS DES TERRAINS 0.42€

RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2023 35.85€

RECETTES D'INVESTISSEMENT
BUDGET : 553 753€

51.97€ DOTATIONS ET FONDS
dont : taxe d'aménagement.....0.11 €
FCTVA 2024 .....10.38€
excédents de fonctionnement capitalisés....41.49€

39.44€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

0.05€ EMPRUNTS

8.54€ RESULTAT DE CLOTUREINVESTISSEMENT 2023

COMMENT EST UTILISÉ LE BUDGET DE LA COMMUNE DE CHALLES ?

Répartition par poste budgétaire pour 100€ dépensés en 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
BUDGET : 785 719€

CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS 50.99€

CHARGES A CARACTERE GENERAL 31.47€
dont : fournitures diverses.....3.96€
alimentation restaurant scolaire.....4.01€
énergie, eau, chauffage.....10.03€
entretien de terrains et bâtiments 1.42€
entretien voirie et réseaux.....0.20€
maintenance.....3.43€
honoraires d'intermédiaires.....0.64€
fêtes et cérémonies.....1.20€
autres charges .....6.58€

AUTRES CHARGES DE GESTION 11.39€
dont : indemnités des élus et assimilés.....7.03€
service incendie.....2.61€
subvention aux associations et CCAS.....0.95€
autres créances et contributions..... 0.81€

CHARGES EXCEPTIONNELLES 0.02€

INTÉRÊTS DE LA DETTE 6.13€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
BUDGET : 926 096€

0.69€ FRAIS D'ÉTUDES ET LOGICIELS

54.23€
PROJETS EN COURS:
*AMENAGEMENT RUE DU MOULIN DE LA BRUYERE
*CHANGEMENT DE CHAUFFAGE SALLE MULTISERVICE ET ANNEXE
*HABITAT INCLUSIF INTERGENERATIONNELLE

11.08€ IMMOBILISATIONS CORPORELLES
dont : acquisition foncière.....4.32€
aménagement.....3.12€
voirie et réseau..... 0.82€
matériel technique.....1.16€
matériel bureau-informatique....1.03€
équipement restaurant scolaire et école.....0.62€

0.03€ FONDS DIVERS

33.98€ CAPITAL DE LA DETTE

CCAS - ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ(E) PAR UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE ?

Quelques habitants avaient sollicité la Mairie afin de mener une réflexion sur la mise en place d'une complémentaire communale, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs communes sarthoises et notamment chez nos voisins de Tresson.

Le travail a été réalisé et c'est en cours !

En effet, nos agents ont mené l'enquête pour analyser diverses options, et une offre semblant répondre aux besoins du plus grand nombre s'est détachée. Ainsi, la société AXA viendra vous présenter son offre de complémentaire communale lors d'une réunion publique organisée prochainement.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à participer à cette réunion dont nous vous tiendrons informés. Vous pourrez alors obtenir diverses informations et poser vos questions, étant entendu qu'aucune réponse ne pourra être apportée sur des situations individuelles qui seront examinée ultérieurement par la société AXA.

LES PANNEAUX SOLAIRES INSTALLÉS AU STADE SONT BRANCHÉS !

L'installation des ombrières solaires au stade de football était terminée depuis la fin de l'année 2024, mais les panneaux n'étaient pas encore branchés. C'est chose faite depuis fin avril !

Avec une surface d'environ 2 000 m2 couvrant le boulodrome, le skatepark et une partie du parking du stade, les panneaux solaires produiront environ 419 kWc par an (variable selon divers aléas, notamment climatiques) équivalent à une puissance de 490 MWh.

Le saviez-vous ?

En France, un habitant consomme en moyenne 2223 kWh par an. La production d'énergie solaire du stade représente la consommation annuelle de 188 challois, ou encore environ 3 fois la consommation de la commune de Challes !

LA BOITE À PIZZAS !

Si vous ne l'avez pas utilisée, vous l'avez certainement aperçue devant l'école, près de l'abribus, rue Lucien Corbin.

Installée courant février et inaugurée le 03 mars dernier, la boite à pizzas JUSTQUEEN est à votre disposition.

BIENVENUE À FÉLICIEN JOUBERT!

Félicien à 20 ans, il habite la commune de Challes.

et a été recruté en mars 2025 pour prêter main forte à notre adjoint technique Arnaud Grassin.

ACTUALITÉS

IL Y A DU NOUVEAU DANS LA GESTION DES DÉCHETS !

Après avoir distribué environ 9 000 bacs et composteurs entre fin 2024 et le printemps 2025, de nouvelles modalités de gestion des déchets sont désormais applicables en sud est manceau.

- Depuis début 2025, les collectivités ont obligation d'inciter leurs administrés à pratiquer le tri de leurs biodéchets. C'est pourquoi la communauté de communes a procédé à la distribution gratuite de composteurs et organise des ateliers sur le compostage au cours desquels un animateur explique les bonnes pratiques, conseille et répond aux questions des participants. Plusieurs sessions sont prévues, n'hésitez pas à vous inscrire !

-Modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères à compter du 1er juillet 2025. En respectant les consignes de tri sélectif des emballages et, plus récemment, de tri des biodéchets, chacun a pu constater que sa poubelle à ordures ménagères s'était vidée. C'est pourquoi, la communauté de communes a adapté son service au besoin, et modifié la fréquence des collectes en abaissant le rythme de collecte passant de 1 collecte hebdomadaire à 1 collecte tous les 15 jours.

- Modification de la fiscalité des entreprises et des collectivités sur les déchets : instauration de la redevance spéciale.

Jusqu'à présent, le régime fiscal permettant de financer la gestion des déchets des ménages et des entreprises consistait uniquement à s'acquitter de la TEOM. Demain, les collectivités qui n'étaient pas assujetties à la TEOM seront soumises au même régime fiscal que les entreprises dont le volume de déchets ménagers et recyclables représente au moins 1500 litres tous les 15 jours.

Objectifs : équilibrer et adapter le budget déchets selon le besoin des utilisateurs et les inciter à produire moins de déchets.

UN CIRCUIT DE GÉOCACHING À CHALLES !

Chaque commune du sud-est manceau est désormais dotée de son circuit de géocaching « Sur les traces de ... ». Le circuit installé sur la commune de Challes a été inauguré en février dernier. Il retrace la vie d'Aimé Touchard, né en 1870, fils d'un sabotier de Challes et frère de Gabriel Touchard qui donnera son nom au lycée manceau, Aimé Touchard fût un élève brillant et deviendra enseignant. Vous voulez en savoir plus ? Rendez-vous dans la rubrique Tourisme du site internet de la communauté de communes du sud est manceau cc.sudestmanceau.fr

Les beaux jours sont là, profitez-en pour aller vous balader sur le territoire communautaire et découvrir de manière ludique la vie de personnages historiques de nos communes.

LE SUD EST MANCEAU DISPOSE D'UNE CHARTE FORESTIÈRE !

Signée le 29 avril 2025 à la maison Grammont à Saint Mars d'Outillé, la charte constitue un nouvel outil très utile pour coordonner tous les acteurs locaux de la forêt et de la filière bois, et leur permettre de gérer durablement les espaces boisés du territoire. C'est donc en compagnie d'exploitants forestiers, d'entrepreneurs de la filière bois, du SDIS, de chasseurs et d'élus du sud est manceau que la charte a été signée, symboliquement sur une planche de bois, marquant ainsi le démarrage des actions qui seront menées auprès de tous les propriétaires forestiers du territoire ainsi que des usagers de la forêt.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous le corps

Fermez les volets et fenêtres

Privilégiez les activités douces

Mangez frais et équilibré

Évitez l'alcool

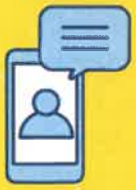

Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule Info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits. Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

DTD8338-23A - 8ABEL

LA MAIRIE RÉNOVE LE PRESBYTÈRE

Situé sur un site remarquable, à proximité de l'église Saint-Laurent classée monument historique, le presbytère fait partie du patrimoine historique de la commune de Challes qu'il est important de préserver. Il abrite un musée original et unique, le musée du crin, qui fait référence aux activités de l'entreprise ATBC (groupe Hermès) présente à Challes depuis le début du XIXème siècle, qui fabrique des tissus selon un procédé artisanal et traditionnel de tissage de véritable crin de cheval.
Au vu des dégradations constatées sur ce bâtiment, il est devenu impératif et urgent de procéder à la rénovation complète de la toiture, afin de faire cesser les infiltrations d'eau.
Ces travaux représentant un budget important, près de 30 000€, la commune projette de signer un partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin d'organiser une collecte de dons qui contribueront a la rénovation du presbytère.
Restez à l'écoute des réseaux sociaux ! Vous aurez prochainement l'occasion de vous associer à cette opération en participant notamment à diverses manifestations qui seront prochainement organisées et/ou en faisant un don à la fondation du patrimoine.

Vous souhaitez faire un don ?
Reconnue d'utilité publique, l'association vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux :
- Vous êtes un particulier : vous déduisez 66 % du montant de votre don de votre net imposable
exemple : pour un don de 100€, vous pourrez déduire 66€ de votre impôt.
- Vous êtes chef d'entreprise : vous déduisez 60 % du montant de votre don de votre impôt sur les sociétés.
exemple : pour un don de 10000€, vous pourrez déduire 6000€ de votre impôt.

Pour tous renseignements rendez-vous sur le site de la Fondation du patrimoine fondation-patrimoine. org / rubrique Comment faire un don ? ou auprès du secrétariat de la Mairie de Challes.

LA COMMUNE CHALLES CÉLÈBRE LES 100 ANS DE MADAME DENISE ALLARD !

Née le 24 avril 1925, Madame Denise Allard a fêté ses 100 ans le 24 avril dernier. Elle était accompagnée d'une quarantaine d'invités, famille, amis, élus et membres du CCAS de Challes, qui ont eu plaisir à déguster son gâteau d'anniversaire autour du verre de l'amitié.Issue d'une famille de 14 enfants et 2ème de la fratrie, Denise a quasiment élevé ses frères et sœurs dans la ferme de ses parents à Parigné l'Evêque puis à Saint Mars d'Outillé. Mariée à 19 ans, elle suivra son époux à la Flèche où elle exercera la profession d'assistante maternelle puis de famille d'accueil pour des enfants placés par les services sociaux. Maman de 3 filles, Denise a aujourd'hui 2 petits fils et une arrière-petite-fille, elle vit à Challes depuis de nombreuses années entourée de sa famille.

BRICOSOLIDAIRE

Bilan très positif pour ce Bricosolidaire à Challes le 8/03/2025. 77 objets ont été apportés pour être réparés, 41 ont pu l'être de suite et 16 le seront lors du prochain atelier.

RANDO NATURE

Le bilan de cette édition 2025 est plus que satisfaisant : la rando du 23 février a réuni pas moins de 1200 participants !!
Pour la balade, la marche nordique, ils étaient 849 participants sur les 4 parcours dédiés à la randonnée.
348 cyclistes se sont répartis sur la route ou sur les parcours de VTT.
Merci à tous ceux qui ont répondu à l'invitation! C'est une très belle récompense pour l'équipe de bénévoles et un encouragement pour poursuivre l'aventure.
Notez dès maintenant la date de la prochaine édition :
Dimanche 22 février 2026 à Parigné l'Evêque.

RAMARCHAGE DE PRINTEMPS

Le dimanche 16 mars, l'association "Vie, projets au pays du Narais" a réalisé son opération "ramarchage de printemps".
Sur les parcours, les fossés se sont révélés très propres, ayant fraîchement été recreusés et libérés des coupes de végétaux.
Les marcheurs ne se sont pas pour autant démobilisés, ramenant de leurs collectes 5-6 grands sacs poubelle de déchets.
Les fossés de la route "des caves" qui avaient fait l'objet d'un entretien de plus longue date, ont été particulièrement "généreux".
Ailleurs sur un parcours, une équipe a découvert un trou profond qui semble un piège à déchets se comblant allègrement.
De quoi se dire, à titre de conclusion pour le groupe, que les équipes de bénévoles auront toujours matière à oeuvrer, s'agissant des déchets.

EN BREF / AGENDA

JUILLET			
13	Fête nationale	Municipalité / Festi'Challes	Salle Henri Pissot
AOÛT			
30	Tournoi de pétanque	Amicale des sapeurs-pompiers	Stade
SEPTEMBRE			
13	CHALLES en fête !	Municipalité et diverses associations	Stade
14	Randonnée culturelle communautaire	Communauté de Communes	Brette-les-Pins
28	Ramarchage	Vie et Projets au Pays du Narais	
OCTOBRE			
09	Repas du club	Générations Mouvement	
15	Assemblée Générale du Groupement du Maine UNACITA	UNACITA	Restaurant Le Bois Martin à Changé
18	Soirée du Club	USCGL	Salle Henri Pissot
NOVEMBRE			
11	Commémoration de l'Armistice 1918 - Hommage aux morts pour la patrie	UNACITA et Municipalité	Mairie
22	Soirée Années 80	Challoisirs	Salle Henri Pissot
DÉCEMBRE			
06	Sainte Barbe	Amicale des Sapeurs-pompiers	
11	Assemblée Générale et Repas	Générations Mouvement	Salle multiservices

Temps scolaire et périscolaire à l'Ecole du Narais : rappel des horaires

Les temps d'enseignement courent de 8H45 à 11H45 et de 13H30 à 16H30. Les élèves peuvent être admis en classe 10 minutes avant chaque début de période.

En dehors de ces périodes, la Mairie met en place la restauration scolaire sur le temps du midi, ainsi qu'une garderie périscolaire à partir de 7H30 le matin jusqu'à 18H30 le soir.

Malheureusement, des retards récurrents sont régulièrement constatés le soir, c'est pourquoi nous rappelons aux parents d'élèves que le service de garderie qui leur est proposé est facultatif et que son bon fonctionnement nécessite une rigueur de tous afin de ne pas impacter le temps de travail de nos agents municipaux. Il est donc rappelé que l'horaire de fermeture fixé à 18H30 est impératif, et que la Municipalité appliquera des pénalités financières aux parents qui ne le respecteraient pas.

Gazette d'informations municipales édité par la Commune de Challes
2 route de Chateau-du-Loir - 72250 Challes
Courriel : mairie@challes.fr / Tél : 02 43 75 81 10 / Fax : 02 43 75 22 88
Directeur de publication : Guy Fourmy - Rédaction : équipe municipale Impression : Commune de Challes - Tirage : 500 exemplaires
Création de la maquette et mise en page : Service Communication de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau